

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2023/NOV/110</b>	<b>OBJET : CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC COMMUNALE ET CENTRE AQUATIQUE ET FIXATION DES MODALITES DE DEPOTS DES LISTES</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 29/11/2023	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 23/11/2023	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 23/11/2023	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 23 novembre 2023.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux, Thomas LECONTE Conseiller municipal

**Étaient représentés :**

Chantal REGNAULT-GALLOIS, pouvoir à Nolwenn LE BOUTER

Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES

Anne-Laure DE BELLEVILLE, pouvoir à Fabrice HOULIER

Nathalie PIEUSSERGUES pouvoir à Jules-Armand NOUGA NOUGA

Suzanna MARTINET, pouvoir à Philippe DUCQ

Mahmut GÜNER, pouvoir à Alban LANSSELLE

Nimca CIGE, pouvoir à Dany FAROY

**Était absent :**

Cédric CONTENT

Fabrice HOULIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC COMMUNALE ET FIXATION DES MODALITES DE DEPOT DES LISTES**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-5 L.1413-1 et L.2121-21,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020/SEPT/91 du 22 septembre 2020, portant désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public communale,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal n'a pas délibéré sur les modalités de dépôt des listes au préalable de la désignation des membres, ce qui rend la délibération n°2020\*/SEPT/91 irrégulière,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer une commission de délégation de service public spécifique pour les délégations de services publics de la commune et de l'Aqualude,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A **L'UNANIMITE** par 22 voix **POUR**,  
6 **ABSTENTIONS**, (Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TSCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Clotilde **LAGOUTTE**).

**ARTICLE 1** : D'approuver la création d'une commission de délégation de service public à caractère permanent qui sera compétente pour l'ensemble des procédures de délégation de service public de la commune et de l'Aqualude.

**ARTICLE 2** : De fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
- les listes pourront être déposées auprès de Madame le Maire jusqu'à l'ouverture du vote du conseil municipal.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de MELUN. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Fait à Nangis le

Le Maire,

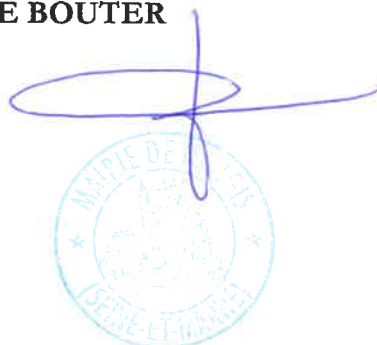
Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de  
télétransmission  
en Sous-Préfecture le 04 DEC. 2023  
Et de la transmission ou notification  
et publication le**

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20231204-DEL-110-2023-DE  
Date de télétransmission : 04/12/2023  
Date de réception préfecture : 04/12/2023